



Toute l'équipe municipale

vous souhaite de bonnes fêtes

SOMMAIRE

- ✓ Édito
- ✓ État-Civil
- ✓ Informations mairie, informations diverses
- ✓ Information et Communication
- ✓ Fêtes et Cérémonies
- ✓ Les travaux de l'année 2010 et les projets 2011
- ✓ Informations syndicats intercommunaux
- ✓ Comptes-rendus des Conseils Municipaux
- ✓ CC Val Breon
- ✓ La vie dans notre commune
- ✓ La vie de l'école
- ✓ Récréation : sudoku
- ✓ En direct des associations
- ✓ Tribune libre



L'ÉDITO



Merci aux bénévoles de la commune !



Le bénévolat fournit des occasions de se réaliser, d'accomplir quelque chose d'utile, de créer des liens d'amitié, d'animer une communauté de vie. Il permet parfois de découvrir des facettes cachées de sa personnalité et de celle des autres.

Il donne le sentiment de créer des liens de solidarité et la possibilité d'un épanouissement personnel.

Dans certains cas, il peut même faire évoluer la société.

Il permet de se découvrir de nouvelles compétences ou capacités, d'apprendre à mieux se connaître et à mieux connaître les autres ou encore de relever des défis personnels.

Dans notre société où l'égoïsme et le repli sur soi même ont tendance à devenir la règle, il est important de rendre hommage aux femmes et aux hommes de notre village qui, pour leur commune, leur école, les enfants ou leurs associations, se dépensent parfois sans compter et sans attendre de récompense.

J'adresse un grand MERCI aux élus et aux habitants qui par leur travail, leurs actes et leurs actions participent à la gestion et à la vie communale, aux économies budgétaires, au développement du renforcement des liens communautaires.

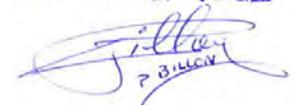
Soyez assurés que vous aurez toujours mon soutien et ma reconnaissance pour le travail accompli.

Que l'année qui arrive, malgré la crise et les incertitudes, soit pour tous les habitants de notre village, la meilleure possible.

Je vous présente mes meilleurs vœux pour l'année 2011 et vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année.

Le Maire,

Paul BILLON

Bien à vous

P. BILLON



NAISSANCES

- Jade RUFO, née le 09 juillet 2010 à TOURNAN EN BRIE (77)
- Manon CAILLOT, née le 07 novembre 2010 à TOURNAN EN BRIE (77)

Félicitations aux heureux parents.

INFORMATIONS MAIRIE

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Les demandes d'inscription sur les listes électorales sont reçues en mairie jusqu'au **vendredi 31 décembre 2010**. Les ressortissants de la Communauté Européenne peuvent s'inscrire sur les listes électorales complémentaires pour participer aux élections locales et européennes.

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens, filles ou garçons de nationalité française doivent, dès 16 ans, se faire recenser en mairie dans les 3 mois suivant leur anniversaire.

- Se présenter en mairie muni des pièces suivantes :

- carte nationale d'identité
- livret de famille
- éventuellement justificatif de domicile et de nationalité française.

Une attestation de recensement sera remise, indispensable pour s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (baccalauréat, permis auto ou moto, concours de la fonction publique ...).

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Vous trouverez désormais les documents administratifs dont vous pouvez avoir besoin (formulaires divers : demandes d'urbanisme, demande de carte grise ...) par internet au **www.service-public.fr**

ÉLECTIONS CANTONALES

Les élections cantonales auront lieu les dimanches 20 et 27 mars 2011.

PASSEPORTS BIOMÉTRIQUES

Vous devez **faire votre demande de passeport uniquement dans l'une des 28 communes** équipées de Seine-et-Marne, dont voici les plus proches de Crèvecoeur-en-Brie :

Rozay-en-brie, Melun, Meaux, Coulommiers, Crécy-la-Chapelle, Serris, Provins, Lagny-sur-Marne.

Vous pouvez consulter la liste complète sur les panneaux d'affichage ou à la Mairie.

RÉGLEMENTATION D'USAGE DES MATÉRIELS BRUYANTS



L'arrêté municipal en date du 23 avril 1998 vous rappelle les créneaux horaires :

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers, à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou de la santé de l'homme en raison de leur durée, leur répétition ou leur intensité, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- de 7 h à 20 h les jours ouvrés,
- de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h 30 le samedi,
- de 10 h à 12 h le dimanche et jours fériés.

CIRCULATION : RAPPEL

Des arrêtés municipaux interdisent la circulation de motos, quads, 4x4 sur les chemins et terrains communaux, sous peine d'amende et de confiscation du véhicule.

Depuis mars 2010, la route de Lumigny est interdite à la circulation de tous véhicules.



NOUVEAUX HABITANTS

Nous invitons les nouveaux habitants de la Commune à se présenter en Mairie, afin de recenser leurs enfants pour qu'ils puissent bénéficier du père Noël et des œufs de Pâques.

LA PISCINE



Depuis le début de l'année 2010, la Communauté de Communes du Val Bréon finance les créneaux de natation et le transport vers la piscine de FONTENAY-TRESIGNY pour les élèves des classes élémentaires de toutes les communes adhérentes. Nos enfants ont un créneau horaire de 35 minutes tous les mardis après-midi dans le cadre de l'opération du "Savoir Nager".

INFORMATIONS MAIRIE

TARIFS LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

	Habitants de la commune	Extérieurs à la commune
Pour 2 jours ou week-end	300 €	700 €
Utilisation ponctuelle < 6 heures	150 €	350 €
Le montant de la caution	800 €	
Le montant de la réservation	25 % du prix de la location	

Le tarif préférentiel n'est applicable qu'une seule fois par an pour les habitants.

.....

UN DÉFIBRILLATEUR A ÉTÉ INSTALLÉ DANS LE PRÉAU DE L'ÉCOLE.

Une vingtaine de personnes a assisté en juin à une formation pour utiliser cet instrument. Nous proposons aux volontaires qui se sont déclarés pour utiliser le défibrillateur en cas de besoin, de suivre une nouvelle session de formation. La date sera communiquée aux intéressés par courrier.



.....

AIDE AUX LEÇONS ET AUX DEVOIRS

Depuis la rentrée de septembre 2010 une dizaine d'enfants suit assidûment les séances de l'aide aux leçons et aux devoirs qui ont lieu le lundi et le jeudi soir après la classe.

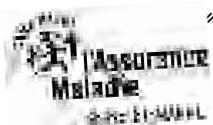
Merci aux bénévoles d'assurer la continuité de ce service..

.....

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

La commune a mis en place une convention avec le Centre de Loisirs de La Houssaye-en-Brie pour l'accueil des enfants de Crèvecœur, les mercredis et durant les vacances scolaires à partir du 1^{er} janvier 2011.

INFORMATIONS DIVERSES



COMMUNIQUÉ DE LA CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE SEINE-ET-MARNE

La Caisse d'Assurance Maladie de Seine-et-Marne propose à ses publics un nouveau service :

l'**ACCUEIL SUR RENDEZ-VOUS**

Pour cela, **contacter le 3646** (prix d'un appel local depuis un poste fixe).



COMMUNIQUÉ DE LA CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE

NOUVEAU NUMERO DE TELEPHONE

La Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse a mis en place un nouveau numéro de téléphone depuis le 1er juillet.

Le **3960**

(prix d'un appel local depuis un poste fixe, depuis un portable, faire le 09 71 10 39 60 pour bénéficier des mêmes conditions tarifaires),

Il remplace en Ile de France le 0821 10 12 14 qui sera fermé au 1er janvier 2011.

Le 3960 est ouvert du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h.



COMMUNIQUÉ DU CONSEIL GENERAL DE SEINE ET MARNE

MAISON DEPARTEMENTALE DES SOLIDARITES

Depuis le 6 septembre, une équipe de professionnels vous écoute, vous informe et/ou vous oriente à la Maison départementale des solidarités, 16 place Edmond de Rothschild à Tournan-en-Brie.

ACCUEIL SUR RENDEZ-VOUS ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE AU 01 64 25 07 30

Ce service est ouvert le lundi, mardi et jeudi de 9 h à 12 h et le vendredi de 14 h à 17 h.



Elle se réunit une fois par an et examine les dossiers transmis par les services du cadastre et concernant les modifications effectuées dans les propriétés (changement de destination de pièces, ajout de surface habitable, etc....)

Les employés du cadastre visitent régulièrement les villages à la recherche de constructions non déclarées.

ATTENTION !

Si vous avez installé un abri de jardin (les vendeurs ne vous disent pas toujours qu'un abri de jardin est sujet à une déclaration préalable ou à un permis de construire), construit une annexe ou tout autre construction sans avoir posé de demande préalable, vous êtes sujet à un rappel de l'administration voire une déclaration d'office.

L'installation d'un abri de jardin (démontable ou non, avec ou sans fondations) peut relever d'une demande de permis de construire ou d'une déclaration préalable, selon les cas suivants :

⇒ d'un permis de construire :

- ✓ si la création de SHOB (surface hors oeuvre brute) de l'abri est supérieure à 20 m² ;
- ✓ si le terrain est nu ou en ruine, ou encore ne comporte qu'une petite construction (exemple : un garage). Dans ce cas, la SHOB créée importe peu et l'abri nécessite un permis ;
- ✓ si l'abri est construit parmi les immeubles inscrits à l'inventaire des monuments historiques, et ce quelle que soit la SHOB créée (les prescriptions du PLU peuvent imposer des règles de constructibilité limitée, selon l'endroit) ;
- ✓ si les travaux entraînent un réel changement de destination quelle que soit la SHOB créée.

⇒ L'installation d'un abri relève d'une déclaration préalable, dans le cas suivant :

- ✓ si cette construction a pour effet de créer sur un terrain supportant déjà un bâtiment, une surface de plancher hors oeuvre brute inférieure ou égale à 20 m², et ce sans changer la destination de l'existant.

✓ Doivent être précédés d'une déclaration préalable les travaux, installations et aménagements suivants :

- Les constructions ayant pour effet de créer une surface hors oeuvre brute supérieure à deux mètres carrés et inférieure ou égale à vingt mètres carrés ;
- L'installation, en dehors des terrains de camping et parcs résidentiels de loisirs, d'une caravane autre qu'une résidence mobile lorsque la durée de cette installation est supérieure à trois mois par an ; sont prises en compte, pour le calcul de cette durée, toutes les périodes de stationnement, consécutives ou non ;

Si vous avez construit un abri de jardin ou autre construction sans en demander l'autorisation (demande préalable ou permis de construire, régularisez votre situation de vous-même en vous rendant à la mairie retirer les formulaires nécessaires ou sur Internet : [www.crevecoeur77.fr/rubrique Urbanisme/onglet démarches en ligne](http://www.crevecoeur77.fr/rubrique%20Urbanisme/onglet%20d%C3%A9marches%20en%20ligne), avant de recevoir une déclaration d'office des services du cadastre.

En déclarant vos constructions, vous participez au financement du fonctionnement de votre commune par le biais des impôts locaux.

Nul n'y est obligé, mais la commission ne pourra rien faire pour vous si les services du cadastre vous déclarent d'office votre construction.

Jean JEHL

pour la Commission des Impôts Directs

CALENDRIER DES CONSEILS MUNICIPAUX



Les réunions du conseil municipal se tiendront en 2011 tous les **2^e jeudis de chaque mois** à 20 h 30 en mairie.

Ces conseils sont publics et vous pouvez donc y assister.

Vous trouverez l'ordre du jour sur le site communal quelques jours avant.

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 16 décembre 2010 à 20 h 30

Voici les dates des conseils municipaux
pour le 1^{er} semestre 2011 :

jeudi 13 janvier - jeudi 10 février - jeudi 10 mars

jeudi 14 avril - jeudi 10 mai - jeudi 9 juin

SITE INTERNET



Le site internet fêtera fin janvier 2011 sa deuxième année.

Vous pouvez vous informer sur la vie du village, ses projets, dialoguer avec le Maire et/ou les conseillers municipaux, en vous rendant sur le site :

www.crevecoeur77.fr

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VOUS OFFRE LE THEATRE A DOMICILE



Samedi 20 novembre Jasmina et Pierre ALIPHAT invitaient quelques amis pour une représentation théâtrale à domicile présentée par la troupe "Attrape Théâtre" de Christophe Thiry.

Cette troupe est en résidence dans la communauté du Val Bréon.

Trois extraits de pièces contemporaines étaient proposés aux invités.

La soirée s'est terminée autour d'un apéritif dinatoire donnant l'occasion de discuter avec les comédiens.

Cette soirée, comme toutes les soirées à domicile, sont offertes par la CC du Val Bréon.

Les représentations à domicile reprendront au printemps 2011.

Si vous souhaitez offrir à vos amis un après-midi ou une soirée qui sortent de l'ordinaire dans votre jardin ou dans votre salon, vous pouvez vous renseigner auprès de Julien HASCOET, chargé de communication, au 01 64 51 33 24 ou au 06 86 43 81 41 et faire vos réservations.

*Jean JEHL
et la Commission Information et Communication*

CONCOURS DES MAISONS ET VILLAGES FLEURIS 2010



Le jury départemental a décerné cette année :

- la fleur d'Argent à notre commune,
- la fleur d'Honneur à Mr et Mme GEORGE, Camping des 4 vents,
- la Fleur de Vermeil à Mr et Mme BILLON,
- la Fleur d'Argent à :
Mr et Mme BARDEL Pierre, Mr et Mme BARDEL Michel, Mr et Mme BOUTIN,
Mr et Mme LEGARS et à Mr et Mme NORMAND,

La remise des prix aura lieu lors des vœux du maire le samedi 8 janvier 2011.

Nous reconduirons cette animation l'an prochain. Pensez déjà à votre fleurissement.

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE



Vous avez été nombreux à assister à la cérémonie du souvenir au monument aux morts et nous vous en remercions.

Après la dépose d'une gerbe au cimetière, tout le monde s'est retrouvé sous le préau de l'école pour prendre une boisson chaude, café, thé ou chocolat, accompagnée de viennoiseries offertes par les municipalités de Crèvecoeur-en-Brie et La Houssaye-en-Brie.

Merci à toutes les personnes qui ont participé à la logistique de ce moment de convivialité.

La célébration du 11 novembre s'est poursuivie comme tous les ans à La Houssaye-en-Brie-et aux Chapelles-Bourbon.

DATES À RETENIR

• Fête de Noël :

Elle aura lieu le **vendredi 10 décembre 2010 à 19 h.**

L'école vous propose son marché de Noël suivi d'un mini-spectacle des enfants, d'un grand moment de magie clownesque par «POUET le clown» et de la remise des jouets par le Père Noël.

Un buffet campagnard clôturera la soirée.

• Vœux du Maire :

Ils auront lieu le **samedi 8 janvier 2011 à 9 h 30 h** autour d'un petit déjeuner.

• Repas des Aînés :

Il aura lieu le **dimanche 30 janvier 2011 à 12 h.**

Jean-Jacques ARENDS sera le Chef-cuisinier et l'animation sera orchestrée par Pierre CLÉMENT.

Nous proposerons aux Crépiciardiens qui le souhaitent de venir s'y associer. Le prix du repas est fixé à 30 €

• Soirée théâtre :

La municipalité accueille le **samedi 5 mars à 20 h 30**, la troupe "La cuisse de Jupiter" de Neufmoutiers-en-Brie qui nous présentera sa comédie "Original, bobine, bande".

L'entrée est libre, une tire-lire sera à disposition à la sortie.

• Chasse aux Oeufs :

Comme tous les ans, elle aura lieu le **dimanche de Pâques 24 avril 2011 (matin)** pour les enfants.

• Fête communale :

Elle aura lieu les **25 et 26 juin 2011.**

*Jean JEHL
et la Commission Fêtes et Cérémonies*



Le conseil municipal assisté de la commission des travaux et voiries et de la commission d'électrification vous présente les travaux achevés de l'année 2010 et les projets pour l'année 2011.

TRAVAUX RÉALISÉS EN 2010

Lotissement des Amourettes :



- ✓ Création d'une aire pour les poubelles,



- ✓ Aménagement du rond-point

Ecole :

- ✓ Réalisation d'une clôture sur le terrain prévu pour la nouvelle école
- ✓ Pose du défibrillateur dans le préau de l'école
(voir l'article en page 4)

Rue de la Gaillardière :

- ✓ Pose de ralentisseurs : coussins berlinois et rérécissement.

Lotissement des Charmilles :

- ✓ Suivi du chantier : 5 permis sont déjà accordés, les travaux devront débuter en 2011.
- ✓ Création d'une jachère fleurie.

Lotissement JULLIEN-ALLARD :

- ✓ La viabilisation des terrains est terminée ; reste le branchement électrique à effectuer.
- Nous restons attentifs à l'état de nos accotements et à l'état de la route.

- ✓ Une remise en état sera envisagée avec le propriétaire au printemps prochain.

Mare communale :



- ✓ Nettoyage de la mare par Michel BOUGEROL, notre employé communal, accompagné de notre adjoint Jean JEHL, sur la barque de Patrice GUERARD.

Route Tournante :

- ✓ Gravillonnage avec un bicouche par l'entreprise R.T.P.

Rue de Beauregard :

- ✓ Remise en état des accotements avec un matériau compactable.

Rue de Grosbois :

- ✓ Etude sur la réalisation d'un sens unique en collaboration avec les riverains, projet reporté en 2011-2012.

Lotissement «HOVSEPIAN», rue des Amourettes :

- ✓ Le permis d'aménager est accordé depuis septembre 2010.

Eclairage public :

- ✓ Extension de l'éclairage public rue de Beauregard et rue de la forêt de Crécy.
- ✓ Fin de la rénovation de l'éclairage public dans la commune.

Contrat triennal de Voirie :

- ✓ Suite à l'étude effectuée par le Cabinet GREUZAT, vu le coût très élevé des trois opérations proposées, le Conseil Municipal a décidé de surseoir à ce projet.

Le Conseil Général ayant moins de ressources, a compliqué les procédures d'attribution des subventions (sécurité, développement durable).

De nombreux dossiers sont en attente dans les services du Conseil Général, l'obtention de subventions ne pourrait avoir lieu qu'en 2014-2015...

Nous envisageons la réfection de la route de Marl sans l'aide du Conseil Général.

Contrat rural :

Le Conseil Général a décidé d'accorder la somme de 105 000 € pour financer la construction de la salle de classe maternelle au travers du troisième contrat rural.

Le Conseil Régional doit donner son accord courant décembre 2010.

PROJETS 2011 :

La Commission de travaux doit se réunir en fin d'année afin de déterminer l'ensemble des travaux pour l'année 2011.

Cependant, quelques orientations sont déjà prévues :

- ✓ Voirie : route de Marles
- ✓ Lotissements : suivi de chantier
- ✓ Ecole : démarrage des travaux
- ✓ Borne à incendie rue de Grosbois
- ✓ Cimetière : création d'un règlement et étude sur la mise en place d'un jardin du souvenir

Marc CUYPERS,
Adjoint chargé des Travaux et la Commission des Travaux

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE LA RÉGION DE LA HOUSSAYE-EN-BRIE (SIAEPA)



La fin d'année s'achève avec des décisions qui prendront forme au cours de l'année 2011. Vous trouverez ci-dessous les programmes prévus :

LES ORIENTATIONS DU SYNDICAT POUR 2011 :

✓ **Renforcement en eau potable et assainissement de la Commune des Chapelles-Bourbon**

L'appel d'offre a été lancé pour la mission de maîtrise d'œuvre relative aux opérations d'alimentation en eau potable et d'assainissement de la commune des Chapelles-Bourbon. Après analyse des offres, le bureau d'études sera arrêté courant décembre. A charge au bureau d'études de lancer l'appel d'offres pour les travaux au cours du premier trimestre et d'établir les dossiers de demande de subvention auprès des financeurs pour une prévision des travaux au cours du 2^e semestre 2011.

✓ **Etude diagnostic du réseau d'eau potable**

Fin 2010 s'achève l'étude diagnostic sur les recherches de fuites sur le réseau d'eau potable sur l'ensemble des 4 communes. Il a été répertorié 13 fuites sur les 4 Communes du syndicat : 7 sur La Houssaye-en-Brie, 5 sur Marles-en-Brie, 1 sur Crèvecœur-en-Brie. Fin novembre, 12 fuites ont été réparées par nos employés du syndicat, la dernière fuite, se situant sous la RN 36, nécessite des travaux plus importants qui devront être effectués avant la fin de l'année par une entreprise. Suite à cette recherche, il est constaté une amélioration sensible du rendement des réseaux du syndicat. Le comité syndical s'engage à poursuivre cet effort de recherche de fuites afin d'obtenir un rendement le plus performant possible.

✓ **Changement des branchements en plomb**

Le programme de changement des branchements en plomb, confié au cabinet MERLIN, est en cours et s'effectuera sur 3 tranches. D'ici fin 2013, environ 775 branchements devront être remplacés. La première tranche des travaux démarre en 2011.

✓ **Interconnexion en eau potable des collectivités de la Brie Centrale**

Les travaux de l'interconnexion en eau potable des collectivités de la Brie Centrale sont commencés. Cette nouvelle ressource d'eau permettra de renforcer notre forage actuel et procurera une sécurité sur l'approvisionnement futur de notre syndicat.

✓ **Réhabilitation et mise aux normes du château d'eau de La Houssaye-en-Brie**

Les installations de production et de distribution d'eau potable doivent être mises aux normes et certains travaux de réhabilitation du château d'eau seront entrepris sur 2011. Dans le cadre de protection du périmètre rapproché du château d'eau, à la demande de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales, sera mise en œuvre la vérification des assainissements non collectifs.

✓ **Etablissement d'un SPANC**

Qu'est-ce qu'un SPANC ?

Selon le Code Général des Collectivités Territoriales, les communes doivent mettre en place un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Cette mission a été confiée au syndicat par les 4 communes adhérentes.

Les techniciens du SPANC fournissent à tout propriétaire et /ou usager toutes les informations réglementaires et conseils techniques nécessaires pour le traitement des eaux usées.

Ce programme commence par le périmètre autour du château d'eau dans le cadre du périmètre de protection du captage d'eau potable. Toutes les habitations avec assainissement autonome devront être contrôlées et une réhabilitation des installations existantes devra être mise en place.

NOUVELLES DECISIONS PRISES PAR LE SYNDICAT POUR MANŒUVRE ILLICITE OU PRELEVEMENT DE L'EAU SANS AUTORISATION

Au vu de certaines consommations inexplicables et devant la recrudescence du nombre de fraudes constatées par notre personnel sur les compteurs d'eau par des usagers indécents, le comité syndical a décidé d'instituer un article pour pénalités au règlement du service de l'eau pour manœuvre illicite ou prélèvement sans autorisation.

Le Président portera plainte auprès de la gendarmerie et le règlement sera appliqué.

Je porte à votre connaissance, ci-dessous, les articles institués au règlement :

Pénalité pour manœuvre illicite et prélèvement sans autorisation

Outre l'intervention éventuelle d'un agent du service des Eaux facturée par une vacation de base dont le montant est égal à 30 fois le prix du m³ d'eau, toute manœuvre illicite des appareillages de toute nature liés au réseau public peut donner lieu à la facturation d'une pénalité dont le montant est égal à cinq cents (500) fois le prix hors taxe du m³ d'eau + TVA, également pour les interventions illicites sur les compteurs, de même que pour tout prélèvement sans autorisation sur les installations du syndicat, poteaux d'incendie, bouches de lavage

Je ne veux pas terminer sur des sanctions. J'espère que chacun d'entre nous se sentira responsable pour une bonne gestion de notre service de l'eau et en cette fin d'année,

Je vous souhaite de bonnes fêtes et une bonne année 2011 et je terminerai par cette phrase :

«De pluie, de mer, gazeuse ou plate, elle donne la vie et coupe la soif. L'eau n'en perdez pas une goutte !»

Le Président : Marc CUYPERS



SYNDICAT RU DE BREON

Notre rivière a été nettoyée par le Syndicat cet automne.

L'ONF a effectué les travaux. Les arbres et arbustes le long du cours d'eau ont été taillés en forme de buisson afin de favoriser le biotope (oiseaux, petits mammifères...).

Cette opération a lieu tous les 6 ans dans le cadre d'un contrat entre le syndicat, le Conseil Général et l'agence de l'Eau.

*Le Président
Marc CUYPERS*



INFORMATIONS SIETOM

BRÛLAGE DE BRANCHES, HERBES, ...

L'arrêté préfectoral n° 2005/DDAF/SFEE/n°38 interdit les feux de branches et autres résidus à moins de 200 m des habitations, donc dans les jardins.

Vous pouvez vous débarrasser de vos tailles en les apportant dans les déchetteries du SIETOM dont voici les horaires :

	D'octobre à avril	De mai à septembre	Fontenay-Trésigny	Gretz-Armainvilliers
Lundi et Mardi	9h00-11h45	9h-11h45	Fermé	X
	14h-18h	13h30-19h	Fermé	X
Mercredi et Jeudi	9h-11h45	9h-11h45	X	Fermé
	14h-18h	13h30-19h	X	Fermé
Vendredi	10h-18h	10h-19h	X	X
Samedi	10h-18h	10h-19h	X	X
Dimanche	9h-13h	9h-13h	X	X

L'accès aux déchetteries est gratuit mais contrôlé. Il est :

✓ réservé aux particuliers habitant sur le territoire du SIETOM, et soumis à la présentation d'une carte d'accès établie en déchetterie à partir d'une pièce d'identité avec photo et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

✓ interdit aux artisans, industriels et commerçants dans le cadre de l'évacuation de leurs déchets professionnels, autorisé aux véhicules de moins de 3,5 tonnes, mais interdit aux camions à plateau.

La présentation de la carte et d'une pièce d'identité est obligatoire à chaque passage en déchetterie.

✓ **Renouvellement d'une carte perdue (5€)** : le mercredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h au siège du SIETOM (45 route de Fontenay à Tournan) sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois au même nom.

RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES, DES ENCOMBRANTS ET DU TRI SÉLECTIF

✓ **La collecte des ordures ménagères** : 1 fois par semaine, le mercredi

✓ **La collecte sélectives des emballages** : tous les 15 jours, le lundi en semaines impaires, **soit en 2011**, lundi 3, 17 et 31 janvier, lundi 14 et 28 février, lundi 14, et 28 mars, lundi 11 et 25 avril, lundi 9 et 23 mai, lundi 6 et 20 juin.

- **Attention** : les cartons mouillés ne sont pas collectés avec le tri sélectif mais avec les ordures ménagères car ils ne sont plus recyclables.

- Si vous avez un bac défectueux, adressez-vous au service de maintenance (service gratuit) au 01 64 07 37 58.

✓ **La collecte des encombrants** : 1 fois par mois, le 1^{er} mercredi du mois. Sortir les encombrants la veille au soir.

En apport volontaire, 2 containers se trouvent Rue de Baloquin. L'un est destiné aux journaux - magazines, le second aux verres.

✓ **La Collecte des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (gros électroménagers, petits appareils, écrans, ...)**

Nous vous rappelons que les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques ne sont plus ramassés. Ces appareils doivent être apportés dans un magasin lors de l'achat d'un nouvel appareil (principe du "1 repris pour 1 vendu") ou déposés en déchetterie.

✓ **La Collecte des sapins de Noël** : comme l'année dernière, les sapins de Noël ne seront pas collectés avec les ordures ménagères mais lors de la collecte des encombrants. Si vous ne souhaitez pas attendre cette collecte, vous pouvez les apporter dans une des déchetteries du SIETOM : Fontenay-Trésigny, Gretz, Ozoir-la-Ferrière, Roissy-en-Brie ou Évry-Grégy-sur-Yerres.



Si vous souhaitez participer à l'opération "compactage domestique" en acquérant un composteur en bois, à prix réduit et en suivant une petite formation, rendez-vous sur le site du SIETOM ou téléphonez au 01 64 07 99 75.

Le site Internet du SIETOM
met à votre disposition un grand nombre d'informations à l'adresse :
www.sietom77.com

Conseil municipal, séance ordinaire du 16 septembre 2010

Le 16 septembre 2010, à 20 heures 30, les membres du conseil municipal, dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de monsieur Paul BILLON, Maire.

Étaient présents : Paul BILLON, Maire, Marc CUYPERS, Jean JEHL, adjoints, Marie-Thérèse BILLON, Jean-Luc BOUTIN, Olivier CHANABIER, Bruno DELHUMEAU, Stéphane ROBERT, Sandrine ROGER.

Absent : Claude JULLIEN

Secrétaire de séance : Jean JEHL

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 17 juin 2010 est approuvé à l'unanimité.

TAXE DE SEJOUR

Le Conseil Municipal, considérant que les différents entretiens entre Mr et Mme GEORGE et Mr le Maire ont pu aboutir sur une entente entre les deux parties pour l'instauration d'une taxe de séjour forfaitaire pour les résidents et d'une taxe de séjour au réel pour les touristes de passage.

Vu la précédente délibération du Conseil Municipal prise en séance du 11 juin 2009,

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'instaurer sur le territoire communautaire selon les modalités exposées à compter du 01 janvier 2011 :

La taxe de séjour forfaitaire pour les résidents d'un montant de 50 €

La taxe de séjour au réel pour les touristes de passage d'un montant de 0,20 €

Décide d'annuler la précédente délibération.

ADHÉSION AU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE L'YERRES.

Mr CUYPERS expose au Conseil Municipal les modalités de fonctionnement du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Yerres. Il informe le Conseil Municipal que cette adhésion est utile dans l'avenir afin de percevoir les subventions du SAGE.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 8 voix Pour et 1 abstention (Mr JEHL) :

Approuve l'adhésion de la Commune de CREVECOEUR-ENBRIE au Syndicat Mixte d'Aménagement du bassin de l'Yerres ;

Approuve les projets de statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Yerres dont il est demandé la création ; Invite le Préfet coordonnateur du Bassin de l'Yerres (Préfet de Seine et Marne) à arrêter la création du futur syndicat mixte ; Charge le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

TARIFS PERISCOLAIRES (Garderie matin, soir, aide aux devoirs)

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de fixer les tarifs par enfant et par jour pour l'année scolaire 2010-2011 pour les services suivants :

Garderie du matin : 2,50 €

Garderie du soir : 4,50 €

Garderie matin et soir : 6 €

Cantine et garderie du midi : 5€.

Le tarif annuel de l'aide aux devoirs et aux leçons est fixé à 30 € par enfant pour l'année scolaire 2010-2011. Cette cotisation d'adhésion est demandée aux parents, afin de financer l'achat de matériel pédagogique.

BILAN SUR LA RENTREE SCOLAIRE

Mr le Maire fait un bilan de la rentrée scolaire 2010-2011. Il informe le Conseil Municipal que l'effectif global est de 27 élèves soit 11 élèves en maternelle et 16 élèves en élémentaire.

Du CE au CM, la classe est dirigée par Mme Catherine TRAP, directrice. De la petite section au CP, la classe est dirigée par Mme Delphine FLORES assistée de Mme Souad ALARDIN et Mme Sylvie CHALAUULT, ASTEM. Mr le Maire donne lecture d'un courrier de la ville de PONTAULT-COMBAULT concernant des frais de scolarités pour des enfants résidents sur la Commune de CREVECOEUR. La commune ne financera pas les frais de scolarités, car des structures d'accueil existent déjà sur la Commune.

PERSONNEL COMMUNAL

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire sur le nouveau personnel communal et notamment sur le recrutement de Mr Michel BOUGEROL en remplacement de Mr Jean-Pierre MALBOUVIER, il propose au Conseil Municipal de recruter Mr Michel BOUGEROL comme employé communal à temps complet.

Le Conseil Municipal donne un avis de principe favorable. Lors du prochain conseil municipal, il sera proposé une création d'emploi à temps complet.

(suite du compte rendu du conseil municipal du 16 septembre 2010 en page 12)

COMPTE-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

(suite du compte rendu du conseil municipal du 16 septembre 2010)

AMENAGEMENT DES ACCOTES RUE DE BEAUREGARD

Mr CUYPERS propose un aménagement des accotes rue de Beauregard par des bénévoles du Conseil Municipal. Ceci consiste à renforcer les accotes qui sont affaissées par le passage des véhicules suite aux travaux du nouveau réseau d'assainissement.

DOSSIER AMENDE DE POLICE

Mr CUYPERS demande l'avis du Conseil Municipal pour des travaux d'amélioration de la sécurité routière sur la Commune.

ECLAIRAGE PUBLIC

Mr le Maire demande l'avis du Conseil Municipal sur les horaires à fixer pour l'éclairage public.

Après concertation, le Conseil Municipal propose les horaires suivants :

En hiver jusqu'à 23h00 et en été jusqu'à 00h00.

Eclairage de l'église le vendredi et samedi de 18h00 à 23h00.

CALENDRIER DE LA REUNION DE CONSEIL POUR L'ANNEE 2011

Au vu du calendrier des vacances scolaires, le maire propose au conseil municipal de se réunir le deuxième jeudi de chaque mois.

CONTRAT RURAL

Mr le Maire informe le CM du suivi du dossier du contrat rural concernant la construction de la salle de classe maternelle. Les demandes de subventions ont été déposées auprès du Département et de la Région en juillet 2010. Les dossiers seront présentés en commission courant de l'automne 2010. Le permis de construire de la classe est accordé.

COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS ET REUNIONS.

Syndicat des eaux : Monsieur CUYPERS informe le CM que le S.I des Eaux engage une campagne de recherche de fuites d'eau sur le réseau de la Commune.

QUESTIONS DIVERSES

Urbanisme :

Mr le Maire informe le CM que le permis d'aménager de Mr HOVSEPIAN est accordé, pour la création d'un lotissement de 4 pavillons et informe le CM des suites données aux différents dossiers d'urbanisme qui ont été déposés en Mairie.

Réunions riverains rue des Amourettes et rue de Grosbois :

Suite aux réunions avec les riverains le CM décide la création d'une aire de dépôt de bacs d'ordures ménagères à l'entrée du lotissement des Amourettes et l'aménagement du rond-point dudit lotissement.

Concernant la rue de Grosbois, il est décidé d'attendre la fin des travaux du lotissement des Charmilles pour connaître les différents flux de circulation avant de prendre les décisions liées à la sécurité.

Congrès des Maires :

Mr le Maire informe le CM de la tenue du congrès des Maires de Seine et Marne le vendredi 8 octobre à MEAUX.

Convention Centre de Loisirs Sans Hébergement entre LA HOUSSAYE et CREVECOEUR :

Mr le Maire donne lecture d'un projet de convention pour l'accueil des enfants de la Commune au Centre de Loisirs de LA HOUSSAYE. La commune verserait une participation financière au prorata du nombre d'enfants de CREVECOEUR fréquentant le centre. Une délibération sera prise lors du prochain conseil municipal afin de valider cette convention.

Repas du 11 novembre 2010 :

Mr le Maire propose d'organiser un repas amical avec les élus, le personnel communal, les bénévoles et leurs conjoints.

Journée du Patrimoine du 19 septembre :

Mr JEHL informe le CM que l'association Crève-cœur Sports Détente organise avec les associations de Marles et La Houssaye, à l'occasion de la journée du Patrimoine, une randonnée pédestre avec visites commentées des principaux monuments de chaque village. A cette occasion l'église sera ouverte de 9h00 à 10h00.

Prêt de la salle des fêtes :

A la demande de Mr JEHL, le CM autorise la troupe théâtrale de NEUFMOUTIERS à bénéficier à titre gracieux de l'usage de la salle des fêtes.

Site Internet :

Mr CHANABIER et Mr BILLON se chargeront de sa mise à jour.

Entretien des voiries :

Mr BOUTIN souhaite que le CM réfléchisse à un programme de réfection des voies communales.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 22h40.

Conseil municipal, séance ordinaire du 21 octobre 2010

Le 21 octobre 2010, à 20 heures 30, les membres du conseil municipal, dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de monsieur Paul BILLON, Maire.

Etaient présents : M. BILLON Paul, Maire, CUYPERS Marc, JEHL Jean, Adjoint, Mme BILLON Marie-Thérèse, Mr BOUTIN Jean-Luc, M. CHANABIER Olivier, DELHUMEAU Bruno, Mr JULLIEN Claude, Mme ROGER Sandrine, Mr ROBERT Stéphane.

Absent : néant

Secrétaire de séance : ROGER Sandrine

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 16 septembre 2010 est approuvé à l'unanimité.

ADHÉSION AU SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DU BASSIN DE L'YERRES

A la demande du syndicat mixte d'aménagement du bassin de l'Yerres, le Conseil municipal modifie l'article 1 de la délibération du 16 septembre 2010 selon les termes suivants :

"Approuve l'adhésion de la Commune de CREVECOEUR-EN-BRIE au Syndicat Mixte d'Aménagement du bassin de l'Yerres pour la compétence Mise en Œuvre du SAGE" ;

CREATION DE POSTE ADJOINT TECHNIQUE 2^e CLASSE

Afin de procéder à l'embauche de Mr Michel BOUGEROL, le conseil municipal décide à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint technique de 2^e classe à temps complet à compter du 01 décembre 2010.

CONVENTION PARTENARIALE AVEC LA COMMUNE DE LA HOUSSAYE-EN-BRIE POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Après avoir pris connaissance du projet, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le maire ou à défaut un de ses adjoints délégués à signer une convention de partenariat entre les deux communes concernant le financement des dépenses de fonctionnement de l'accueil de loisirs sans hébergement de LA HOUSSAYE à compter du 01 janvier 2011.

SIESM "INFORMATION GEOGRAPHIQUE ET NUMERISATION DU PLAN CADASTRAL"

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorise le SIESM à exercer à sa place l'élaboration d'un Système d'Information Géographique (SIG), dont la cartographie sera mise à la disposition de la commune à l'aide d'un réseau extranet,
- Autorise le SIESM à entreprendre à ses frais la numérisation du plan cadastral relatif à la commune, en coopération technique avec la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), afin de constituer un fond de plan préalable à l'élaboration dudit SIG, et dont la cartographie mise à jour annuellement par la DGFIP sera également mise à la disposition de la commune par le SIESM à l'aide de son réseau extranet,
- D'autoriser le SIESM à joindre la présente délibération au projet de convention que celui-ci signera avec la DGFIP,
- Renonce à son droit de disposer de livraisons annuelles du plan cadastral mis à jour sous forme papier, ceci à compter de la mise en service du réseau extranet du SIESM.

COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS ET REUNIONS

Congrès des Maires :

Monsieur le Maire fait un compte-rendu de la table ronde à laquelle il a participé lors du congrès des Maires de Seine et Marne où étaient évoqués les nombreux problèmes rencontrés par les communes rurales: la bureaucratie, la responsabilité, la sécurité, la scolarité, la nouvelle fiscalité, l'entretien des voiries, la réduction des dotations de l'Etat, la diminution des subventions.

Comité de Pilotage des chantiers école du Centre Brie :

Mr JEHL informe le Conseil Municipal que la participation financière des communes a quasiment doublé, passant à 960 € par semaine.

Ru de Bréon :

Mr CUYPERS informe le Conseil Municipal du nettoyage du ru de Bréon.

SIAEPA :

Mr CUYPERS informe le Conseil Municipal qu'un cabinet d'études réalise une étude sur le remplacement des canalisations en plomb. Les travaux sont programmés sur 3 ans. Il précise que l'étude menée pour la localisation de fuites sur les Communes a permis de réparer 12 fuites sur l'ensemble des communes.

SIETOM :

Mr ROBERT informe le Conseil Municipal que le SIETOM et la Commune d'Ozoir ont été condamnés à 5 000 € d'amende par le Tribunal Administratif. Un projet est à l'étude afin d'installer une télésurveillance sur l'ensemble des déchetteries.

(suite du compte rendu du conseil municipal du 21 octobre 2010 en page 14)

(suite du compte rendu du conseil municipal du 21 octobre 2010)

QUESTIONS DIVERSES

Lotissement rue de la Gaillardière : Mr JULLIEN informe le conseil municipal que le branchement électrique des pavillons sera réalisé entre décembre 2010 et janvier 2011.

Lotissement des «Charmilles» : Le 5^{ème} permis de construire vient d'être accordé.

Contrat Rural : Le Conseil Général a décidé d'accorder la somme de 105 000 € pour financer la construction de la salle de classe maternelle au travers du troisième contrat rural.

Site Internet : Une convention a été signée avec les services de l'Etat afin de mettre en ligne l'ensemble des démarches administratives sur le site internet communal via l'onglet «démarches administratives» dans la rubrique «Services municipaux».

Contrat Triennal de Voirie : Le Conseil municipal, au vu de l'étude technique, du coût très élevé des trois opérations proposées par le cabinet d'études et de la diminution des subventions décide de surseoir au projet de contrat triennal de voirie.

Cérémonie du 11 novembre 2010 : Le Conseil Municipal décide de reconduire l'organisation de la cérémonie du 11 novembre comme l'année précédente

Dates à retenir : Mr JEHL informe le conseil municipal des manifestations à venir :

Arbre de Noël : Vendredi 10 décembre 2010 à 19h00

Vœux du Maire : Samedi 08 janvier 2011 à 9h30

Repas des aînés : Dimanche 30 janvier 2011 à 12h00

Théâtre par une troupe de Neufmoutiers : Samedi 05 mars 2011 à 20h30

Mr JEHL informe le Conseil Municipal que le concert de chorales du 02 octobre au profit de la restauration du mobilier de l'Eglise n'a pas eu de succès auprès des élus et des habitants de la Commune.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 21h50.

Conseil municipal, séance ordinaire du 17 novembre 2010

Le 17 novembre 2010, à 20 heures 30, les membres du conseil municipal, dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de monsieur Paul BILLON, Maire.

Etaient présents : Mr BILLON Paul, Maire, Mr CUYERS Marc, Mr JEHL Jean, Adjoint, Mr BOUTIN Jean-Luc, Mr CHANABIER Olivier, Mr DELHUMEAU Bruno, Mme ROGER Sandrine, Mr ROBERT Stéphane.

Absent : BILLON Marie-Thérèse, pouvoir à ROGER Sandrine ; JULLIEN Claude

Secrétaire de séance : CUYERS Marc

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 21 octobre 2010 est approuvé à l'unanimité.

DISSOLUTION DU SIEA DE COULOMMIERS ET ADHESION AU SIESM

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire, le conseil municipal à l'unanimité :

- Demande l'adhésion de la Commune au SIESM,
- Propose que le SIEA de Coulommiers soit dissous au 31 décembre 2010 à minuit sous condition de l'adhésion de la Commune au SIESM.
- Souhaite que l'intégralité des compétences du SIEA de Coulommiers soient reprises par le SIESM du fait de l'adhésion de la commune au SIESM.

MODALITES FINANCIERES ET PATRIMONIALES DE LA DISSOLUTION DU SIEA DE COULOMMIERS

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité :

- Propose d'appliquer à l'ensemble des biens du SIEA de Coulommiers le régime de la mise à disposition à titre gratuit, conformément aux dispositions du CGCT.
- Propose que le solde actif/passif du SIEA de Coulommiers soit transféré au SIESM qui exerce l'intégralité des compétences antérieurement dévolues au SIEA de Coulommiers. La présente délibération a pour but non d'opérer ces mises à disposition, cessions et répartitions elles-mêmes, mais d'arrêter les principes de modalités financières et patrimoniales de la dissolution.

(suite du compte rendu du conseil municipal du 17 novembre 2010 en page 15)

COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

(suite du compte rendu du conseil municipal du 17 novembre 2010)

AIRE D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE

Monsieur le Maire souhaitant connaître la position du CM devant la création éventuelle d'une aire d'accueil pour les gens du voyage par la Communauté de Communes du Val Bréon évoque les 2 solutions possibles.

L'association CCVB - commune de Tournan, qui pourrait voir l'entrée de Tournan dans la CCVB est rejetée à l'unanimité. L'association CCVB - commune de Fontenay-Trésigny au travers d'une prise de compétence exonérerait la dite commune de son obligation de création d'une aire d'accueil qui serait alors prise en charge financièrement par la CCVB. Avant de se prononcer, le CM souhaite obtenir des renseignements plus précis sur les coûts et les conséquences engendrés par un tel projet.

TRAVAUX DE REFECTION DE VOIRIE

Monsieur le Maire présente 2 devis concernant la réfection de la route de Marles par 2 techniques différentes. Le CM inscrira au budget 2011 la réfection totale de cette voie par pose d'une couche d'enrobé.

SECURITE ROUTIERE

Monsieur le Maire a rencontré le nouveau commandant de la brigade de gendarmerie de Mortcerf. Devant le nombre important de non respect des panneaux Stop, il informe le CM qu'il sera procédé ponctuellement à des contrôles routiers sur le territoire communal.

BULLETIN MUNICIPAL DECEMBRE

Monsieur JEHL souhaite que les articles soient transmis pour le mercredi 24 novembre afin d'élaborer le bulletin municipal de décembre.

COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS ET REUNIONS

Conseil d'école :

Monsieur le Maire informe le CM des différentes demandes de travaux des enseignantes.

Amicale des Maires de Seine et Marne :

Monsieur le Maire fait un compte-rendu de la réunion de l'Amicale des Maires de Seine et Marne où il a posé de nombreuses questions concernant les communes rurales : la sécurité, les budgets communaux, la voirie, les transports et la circulation, le village nature, la scolarité dans le secondaire, et sur la réforme des collectivités territoriales.

QUESTIONS DIVERSES

Rue de Grosbois :

Monsieur DELHUMEAU rappelle au CM les problèmes liés au double sens de circulation de la rue de Grosbois. Devant les risques de dégradation des accotements et des bordurettes il souhaite que soit réétudiée la possibilité de circulation à sens unique.

Concours des villes et villages fleuris :

Monsieur JEHL informe le CM que la remise des diplômes du concours des villes et villages fleuris aura lieu le samedi 20 novembre 2010 à Noisiel.

Arbre de Noël :

L'arbre de Noël est fixé au vendredi 10 décembre 2010 à 19h00 à la salle des fêtes.

Mr JEHL est chargé de l'organisation et de la logistique de cette manifestation.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 22h00.

LA VIE DANS NOTRE COMMUNE

NOUS VOUS PRESENTONS NOS EMPLOYES COMMUNAUX



Vous connaissez tous
notre secrétaire de mairie,
Valérie GIRAULT,
toujours le sourire aux lèvres !

Les parents d'élèves connaissent
Marielle THUEUX, elle s'occupait
de la cantine et depuis septembre,
elle est employée de la commune,
s'occupe toujours de la cantine,
assure aussi la garderie du matin
et du soir ainsi que le ménage des
locaux communaux.

Sylvie CHALAUULT,
Agent Territorial Spécialisé
des Écoles Maternelles (ATSEM)
est venue rejoindre
l'équipe municipale
et assiste les enseignantes
de la classe enfantine et du CP

Vous voyez souvent
passer un Scenic rouge
avec une petite remorque,
c'est Michel BOUGEROL,
notre nouvel employé
communal à plein temps.

LA VIE DE L'ÉCOLE

RENTRÉE SCOLAIRE 2010-2011

L'effectif global est de 27 élèves soit 11 élèves en maternelle et 16 élèves en élémentaire.

Du CE au CM, la classe est dirigée par Mme Catherine TRAP, directrice.

Mme Delphine FLORES et Mme Souad ALARDIN se partagent la classe enfantine et le CP, assistées de Mme Sylvie CHALAUULT, ATSEM.

COOPERATIVE SCOLAIRE DE L'ÉCOLE :

La coopérative scolaire est utile à la vie de notre école.

Elle permet aux classes de financer l'achat de petits matériels (livres de bibliothèque, matériel d'art plastique, matériel de sport...).

Si vous souhaitez apporter votre participation, la somme étant entièrement laissée à votre appréciation, vous pouvez effectuer votre règlement en chèque à l'ordre de la coopérative scolaire de Crèvecœur.

Tout versement donnera lieu à un reçu.

Appel aux dons

Merci d'avance.

L'équipe enseignante

SUDOKU

Grille facile

	2	9	1	3		4		
6				5			8	7
			6	8		1		
					1		2	
	4	3						1
	1	7		2	8		9	
			9		3	2		
	9	4				3		5
			4	1				

Grille difficile

8							4	
		1				2	6	
6		3			9			
	3			5		9		7
	6		3				5	
	4			9	7			
			1					
5			9		6	8		
	1	9			8			

solutions en page 20

EN DIRECT DES ASSOCIATIONS

Enfants et Voyages

L'Association Enfants et Voyages a vu un changement de bureau suite à son Assemblée Générale en date du 12 novembre 2010.

Le nouveau bureau est constitué de :

Monsieur DELHUMEAU Bruno, comme président et Monsieur DURIVault Jérôme, comme trésorier.

Mais le but de l'Association n'a pour autant pas changé : apporter une aide financière à l'école pour d'éventuels achats et sorties scolaires.

Nous espérons que vous en prendrez conscience et que vous nous apporterez votre soutien en venant participer à nos manifestations.

CALENDRIER DES FUTURES MANIFESTATIONS

Mercredi 8 Décembre 2010 :
Après-midi activité pour les enfants

Vendredi 10 Décembre 2010 :
Marché de Noël

Samedi 22 Janvier 2011 :
LOTO

Dimanche 1^{er} Mai 2011 :
Et pourquoi pas le petit déjeuner (croissants, pains au chocolat et baguettes)
et le muguet livrés chez vous par nos enfants !!!

CRÈVECŒUR SPORTS ET DÉTENTE

l'Assemblée Générale de l'association aura lieu le dimanche 12 décembre 2010 à 15 h.

Si vous souhaitez y assister, rendez-vous à la Salle des Fêtes.

L'Association Crèveœur Sports et Détente gère le plateau d'évolution communal (tennis, volley, ...), anime le village (repas, soirées théâtre, concours de pétanque, brocante-foire aux plantes, randonnée gourmande). Elle a une section randonnée pédestre qui pratique la marche le 4^e dimanche de chaque mois.

Pour tous renseignements, contacter Anne-Marie JEHL, Présidente, au 01 64 07 44 47

ANIMATIONS

Randonnée du Patrimoine

le 19 septembre : Participation à la Journée du patrimoine avec la "**Randonnée du patrimoine**" en collaboration avec les associations MARCH de Marles et "Les Amis de La Houssaye".

Un succès pour cette journée avec la participation de 120 marcheurs qui ont pu découvrir avec des visites guidées les sites remarquables des 3 villages de Crèveœur, La Houssaye et Marles.

Nos remerciements à Daniel Ambroise, qui ne compte pas son temps pour restaurer l'harmonium de notre église, Cet harmonium, de la marque Alexandre & Fils, est d'origine et date de 1850.



Pétanque : 26 septembre

11 doublettes étaient inscrites à la pétanque d'automne. La météo étant un peu fraîche, le petit salé lentilles servi au déjeuner tombait à pic, et a réchauffé les joueurs devant terminer le concours.

Nous remercions le Groupe Aoste, dont les saucissons et autres charcutailles ont été très appréciés des participants, le camion Pizza Bruno et Monsieur Edouard Dias, boutique de produits portugais de La Houssaye.



EN DIRECT DES ASSOCIATIONS

Chorales à l'Eglise - 2 Octobre

La Chorale de Mauperthuis et la Cantilène de Fontenay-Trésigny ont interprété quelques chants de leur répertoire au profit de la restauration du mobilier de l'église. On peut regretter un public peu nombreux, mais qui a été séduit par la variété des chants et la qualité de l'interprétation. Nous espérons plus de participation lors d'un prochain concert.



TELETHON - 4 Décembre

Cette année nous avons vendu 320 brioches au profit de l'AFM TELETHON.

Nous remercions la boulangerie de Marles-en-Brie pour sa participation.

Merci aux Crépécordiens pour leur générosité et aux enfants de l'école qui ont réalisé cette magnifique urne.

ACTIVITES

les randonnées

En ce début d'octobre, le lavoir de **Bouleurs**, qui a la particularité d'être arrondi, était une des curiosités de cette randonnée en pays Créçois, qui a permis de découvrir des villages comme Vauxcourtois, Coulommès, Sarcy et son marché paysan.



Fin octobre, les randonneurs ont arpenté la forêt de Ferrières et ses chemins boueux par endroits, mais aux belles couleurs d'automne.



Faits de petits vallons, de rivières, d'étangs et de villages briards typiques, les environs de Rozay en Brie étaient au programme de la randonnée de **novembre**. Bien emmitoufflés les marcheurs ont franchi allègrement le rû de la Fontaine St Jean, et à plusieurs reprises l'Yerres.

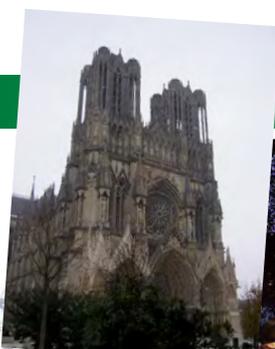
EN DIRECT DES ASSOCIATIONS

SORTIE DE L'ASSOCIATION

Destination Reims sous la neige.

Repas au restaurant, visite de la cathédrale, du Palais du Tau et quartier libre sur le Marché de Noël étaient au programme.

Le temps hivernal n'a pas empêché le guide de nous faire découvrir l'histoire de Reims et de sa cathédrale. La trentaine de participants a apprécié le voyage en car pour cette journée



PROGRAMME DES ANIMATIONS POUR LE PREMIER SEMESTRE 2011

- ☞ **le dimanche 6 février** : après-midi théâtre : «La bonne soeur a du flair» par la troupe des Familles Rurales de Faremoutiers : rires assurés !
- ☞ **en mars** (date à confirmer) : Soirée Aligot, en direct de l'Aubrac !
- ☞ **le dimanche 8 mai** : brocante/foire aux plantes
- ☞ **le dimanche 15 mai** : Randonnée gourmande, au départ de Neufmoutiers
- ☞ **le dimanche 5 juin** : Concours de pétanque



RECREATION

solution des jeux

SUDOKU Grille facile

8	2	9	1	3	7	4	5	6
6	3	1	2	5	4	9	8	7
4	7	5	6	8	9	1	3	2
9	6	8	7	4	1	5	2	3
2	4	3	5	9	6	8	7	1
5	1	7	3	2	8	6	9	4
1	5	6	9	7	3	2	4	8
7	9	4	8	6	2	3	1	5
3	8	2	4	1	5	7	6	9

SUDOKU Grille difficile

8	9	2	5	6	1	7	4	3
4	5	1	7	8	3	2	6	9
6	7	3	2	4	9	1	8	5
2	3	8	6	5	4	9	1	7
9	6	7	3	1	2	4	5	8
1	4	5	8	9	7	6	3	2
7	8	6	1	2	5	3	9	4
5	2	4	9	3	6	8	7	1
3	1	9	4	7	8	5	2	6

TRIBUNE LIBRE

Cet espace est le vôtre.

Il est depuis plusieurs années à votre disposition pour vous exprimer ou pour relater un fait que vous souhaitez partager avec les crépicordiens. Pour cela, adressez votre texte, photo, au secrétariat de la Mairie. Les propos jugés insultants ou diffamatoires ne seront pas publiés.

La commission Information et Communication

Chorale cherche choristes !



Devant le succès remporté lors de sa participation à la représentation de "Carmen" à Mormant et à La Houssaye-en-Brie, le groupe de choristes amateurs souhaite continuer son chemin et recrute.

Si vous souhaitez vous joindre à eux, contactez Anne-Marie JEHL au 01 64 07 44 47.

Quel gâchis !

Toi qui as lancé un œuf contre ma vitre, as-tu pensé un seul instant à tous ceux qui en France ne mangent pas à leur faim ?

Au lieu de jouer avec la nourriture, tu aurais mieux fait de la donner aux "resto du coeur".

Jean JEHL, crépicordien



Trait d'Union est une publication de la commune de Crèvecœur-en-Brie.

Numéro 53 - Décembre 2010

Directeur de la publication: Paul BILLON

Comité de rédaction : Marc CUYPERS, Jean JEHL, Marie-Thérèse BILLON, Sandrine ROGER, Olivier CHANABIER, Anne-Marie JEHL, Valérie GIRAULT.

Conception et mise en page : Jean JEHL